

## De l'accueil à l'aide thérapeutique

Au CHR du Val de Sambre, les soignants sont formés à la prise en charge du patient fumeur. Ils sont là pour répondre à vos besoins.

Une hospitalisation peut être l'occasion de vous questionner sur l'impact du tabac sur la santé. C'est un moment propice pour tenter d'arrêter de fumer.

Lors de votre séjour, nous tenons à votre disposition des substituts nicotiques (patchs ou inhaler) qui peuvent rendre votre hospitalisation plus confortable. N'hésitez pas à en parler à un soignant, votre demande sera entendue.

Une consultation tabacologique peut être réalisée durant votre hospitalisation ou en ambulatoire.

## Informations importantes

Le tabacologue est un professionnel de santé spécialisé dans l'aide à l'arrêt du tabac. Son accompagnement prend en charge tant la dépendance à la nicotine que la dépendance psychologique et gestuelle. **Il existe des consultations de tabacologie, en partie remboursées par la mutuelle.** Sur une période de deux ans, vous bénéficiez des remboursements suivants :

- 30 € pour la première consultation
- 20 € de la 2<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> consultation
- 30 € pour les femmes enceintes (8 consultations maximum par grossesse)

**Dr J. Nsabimana, pneumologue-  
tabacologue**

**Mme B. Bruyr, psychologue-tabacologue**

**Prise de rendez-vous : 071/26.54.37**

Autres contacts :

- Ligne TABAC-STOP : 0800 111 00

[www.tabacstop.be](http://www.tabacstop.be)

- Fonds des Affections Respiratoires asbl :

[www.fares.be](http://www.fares.be)

APP CHR Sambre et Meuse, site Sambre  
Centre Hospitalier Régional du Val de Sambre  
Rue Chère-Voie, 75  
5060 SAMBREVILLE  
☎ 071/ 26.52.11  
[www.chrvs.be](http://www.chrvs.be)

Conception et rédaction : Equipe tabacologique - Mise en page : Service Communication. N°2017/3



**LA CIGARETTE :  
UN PEU, BEAUCOUP OU PAS DU TOUT  
NOUS VOUS ACCOMPAGNONS**

## Hôpital sans tabac

Le CHR du Val de Sambre est membre du réseau européen « **Hôpital sans tabac** ».

À proximité des entrées de l'hôpital, se situent des **abris fumeurs**. Nous vous prions de vous y rendre afin de ne pas incommoder les patients et les visiteurs.

Plusieurs **cendriers** sont à votre disposition pour jeter vos mégots.

Depuis novembre 2016, la cigarette électronique est considérée comme un produit du tabac, vous devez donc **vapoter à l'extérieur de l'hôpital**.



## Allez-vous être opéré ?

Il est souhaitable d'arrêter le tabac le plus tôt possible avant une intervention. En effet, le tabagisme augmente les risques de complications postopératoires (problèmes cardiorespiratoires, risques infectieux et retards de cicatrisation).

L'arrêt de tabac 3 semaines avant l'opération apporte **une réduction des risques**.

Si vous arrêtez 6 à 8 semaines avant l'opération, cela entraîne **une disparition des risques**.

Il est donc très important d'envisager un arrêt temporaire avant votre hospitalisation.

Des soignants peuvent vous accompagner dans cette démarche.



## Êtes-vous enceinte ?

La venue d'un bébé est une **motivation** pour changer vos habitudes de vie et notamment la cigarette.

Fumer a des effets néfastes sur la santé du bébé. Il est important de réduire voire d'arrêter votre consommation de cigarette.

Quand une femme enceinte fume, son sang se charge de monoxyde de carbone. C'est un gaz qui contribue à une mauvaise oxygénation du bébé.

Si vous êtes très dépendante à la cigarette, il est possible de vous faire **aider par un tabacologue ou un médecin** qui pourra vous prescrire des substituts nicotiques sous contrôle médical qui réduiront les symptômes de manque.

